



NOMS / PRENOMS	PRESENCE
Collège A	
Michel GEOFFROY (Président de l'université des Antilles)	Présent en visioconférence
Suzy DUFLO (Pr)	Excusée
Laurence ROMANA (Pr)	Présente
Collège B	
Laura-Line CASSIN (MCF)	Procuration à Monsieur Geoffroy
Sainte-Croix RAUZDUEL (MCF)	Présent en visioconférence
Elisabeth ODACRE (MCF)	Présente en visioconférence
BIATSS	
Christophe AUDEBERT	Présent
Bruno HARAL	Présent
Étudiants	
Allan COLONNETTE	Présent à partir du point B
James LARROUY	Représenté par Madame Déroche
Personnalités extérieures	
Laurence CORENTHIN	Procuration à Madame Odacre
Gladys DEBS	Présente en visioconférence
Harry DURIMEL (Maire de la ville de Pointe-à-Pitre)	Excusé
Chantal LERUS (Représentant du Conseil Régional)	Absente
Ivan VLASTELIC (Représentant de l'organisme de recherche IPGP-OVSG)	Présent en visioconférence
Membres de droit	
Célia JEAN-ALEXIS (Vice-présidente du Pôle de Guadeloupe)	Présente
Keïla D'ARBAUD (Responsable administrative et financière du Pôle Guadeloupe/DGS adjointe de l'université des Antilles)	Présente
Personnel du Pôle universitaire	
Chloë CORDOVAL (Responsable administrative et financière adjointe du Pôle Guadeloupe)	Présente

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe de l'université des Antilles ouvre la séance à 09h05.

Après vérification que le quorum est bien atteint, la Vice-présidente poursuit avec l'ordre du jour.

	Nombre
Présents	10
Procurations	2
Absents	3
Total	15

L'ordre du jour est établi comme suit :

A- Approbation du relevé de décisions du conseil de pôle du vendredi 26 avril 2024

B- Affaires financières

1. Budget rectificatif n°1 2024
2. Tarifs formation continue 2024-2025
3. FSDIE volet associatif et volet aide sociale

C- Affaires institutionnelles

Conventions

D- Questions diverses

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe introduit le conseil par des propos liminaires au cours desquels une revue des événements qui ont eu lieu sur les campus du pôle durant les derniers mois est présentée.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe note les questions diverses au nombre de cinq.

Madame Romana demande des informations concernant l'ouverture de l'établissement pendant les congés. Elle pose une question relative à la CASEP puis interroge sur la communication des manifestations.

Monsieur Audebert demande ce qu'il en est de la publication des relevés de décisions des conseils de Pôle sur le site internet de l'université. Il demande également les horaires d'été du personnel du Pôle.

A. Approbation du relevé de décisions du conseil de pôle du vendredi 26 avril 2024

Madame Romana précise ne pas avoir fait attention au document présenté au conseil précédent et affirme qu'elle pensait que les membres du conseil de l'UFR STAPS étaient d'accord car il a été énoncé que certains membres n'étaient pas d'accord pour ajouter des personnalités extérieures. Elle indique que lors du dernier conseil d'UFR, les membres ont voté majoritairement contre l'ajout de personnalités extérieures. Elle dit qu'il aurait fallu refaire passer les statuts en conseil d'UFR et non en conseil de Pôle.

Monsieur Audebert explique qu'il est intervenu au conseil d'administration pour indiquer que les éléments n'avaient pas été présentés de la même manière et remercie pour la précision dans le procès-verbal.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe répond que les relevés de décision retracent les échanges et qu'il a été précisé que le conseil d'UFR STAPS a voté favorablement avec une réserve sur trois articles. Il appartient aux élus du conseil de Pôle de se prononcer sur ce point.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe demande aux membres du conseil de pôle de se prononcer sur le relevé de décisions du conseil de Pôle du vendredi 26 avril 2024.

Résultat du vote	Nombre de membres	
	Nombre de membres présents ou représentés	15
	Ne prend pas part au vote	11
	Abstention (s)	0
	Contre	1
Avis : FAVORABLE	Pour	1

Le relevé de décisions du conseil de pôle du 26 avril 2024 a été approuvé à la majorité par les membres du conseil de pôle.

B. Affaires financières

1. Budget rectificatif n°1 2024

(Connexion de Monsieur Colonnette en visioconférence)

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe présente le budget rectificatif n°1 pour l'année 2024 et explique que les tableaux présentés permettent d'avoir une visibilité sur les recettes et les dépenses du Pôle Guadeloupe, regroupées en catégories.

Monsieur Audebert affirme que les recettes et les dépenses sont équilibrées et qu'il y a une amélioration évidente. Il s'interroge sur les virgules dans les montants car il s'agit d'un budget prévisionnel et demande ce que représente les charges fixes.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe répond que le tableau est précis car il s'agit de marchés publics dont les montants sont connus par le Pôle. Elle ajoute que les charges fixes sont les abonnements, la location du photocopieur, les fournitures de bureau ou le contrat des bonbonnes d'eau, etc.

Madame la RAF de Pôle/DGSA confirme qu'il s'agit bien du montant global alloué au Pôle. Celui-ci représente le budget annuel, celui de l'année 2024, initial et rectificatif.

Monsieur Haral remercie la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe d'avoir pris en compte ses remarques. Il indique qu'il n'y a pas de dépenses pour la commission de sécurité et qu'il s'agit de dépenses pour les équipements de sécurité.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe explique qu'il y a des dépenses pour les commissions de sécurité car il y a des contrôles, des rapports, des travaux électriques et des achats à effectuer afin de se présenter à la commission de sécurité.

Monsieur Geoffroy remercie le pôle pour la qualité du document transmis ainsi que pour sa précision et sa transparence. Cela permet d'avoir une vision claire, exhaustive, et précise des dépenses et recettes. Il est ainsi possible d'identifier les postes importants et ceux pour lesquels des efforts sont à faire. Il indique qu'il s'agit d'un document précieux car il est de très grande qualité.

Madame Romana souhaite avoir des précisions concernant le montant de la ventilation aux composantes et voudrait savoir si le budget alloué est fait en fonction de leurs besoins.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe répond que le tableau de la ventilation du budget rectificatif complète la ventilation initiale allouée aux composantes.

Madame Romana explique que le total qu'elle a trouvé est de sept mille et pas six mille euros.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe répond qu'il n'y a pas d'erreur et qu'il s'agit bien de la somme du budget initial (BI) et du budget rectificatif (BR). Concernant la répartition, des dialogues sont réalisés avec les doyens et les RAF des composantes afin d'échanger sur leurs besoins.

Madame la RAF de Pôle/DGSA explique que les demandes faites par les composantes au BR sont corrélées à leurs recettes. Les composantes peuvent recevoir une dotation plus importante en fonction de leurs projets.

Madame Romana voudrait connaître le nombre d'étudiants pour chaque composante.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe répond qu'il y a environ 1200 étudiants à l'UFR SJE, 1500 étudiants à l'UFR SEN, 960 étudiants à l'UFR STAPS, 450 étudiants à la Faculté Roger Toumson, 360 étudiants à l'INSPE et 470 étudiants à l'IUT.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe demande aux membres du conseil de pôle de se prononcer sur le tableau des dépenses et des recettes (crédits 10 et crédits 20) du budget rectificatif n°1 2024.

Résultat du vote	Nombre de membres	
	Nombre de membres présents ou représentés	15
	Ne prend pas part au vote	12
	Abstention (s)	0
	Contre	1
Avis : FAVORABLE	Pour	1
		10

Le tableau des dépenses et des recettes (crédits 10 et crédits 20) du budget rectificatif n°1 2024 a été approuvé à la majorité par les membres du conseil de pôle.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe demande aux membres du conseil de pôle de se prononcer sur le tableau de ventilation aux composantes du budget rectificatif n°1 2024.

Résultat du vote	Nombre de membres	
	Nombre de membres présents ou représentés	15
	Ne prend pas part au vote	12
	Abstention (s)	0
	Contre	1
Avis : FAVORABLE	Pour	1
		10

Le tableau de ventilation aux composantes du budget rectificatif n°1 2024 a été approuvé à la majorité par les membres du conseil de pôle.

2. Tarifs formation continue 2024-2025

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe présente le tableau des tarifs de la formation continue pour l'année universitaire 2024-2025 et apporte une modification sur le montant de trois cents euros figurant à la dernière ligne du tableau. Ce montant est à reporter dans la colonne des frais de formation et non des droits d'inscription.

Madame Romana souhaiterait que le prix des formations ingénieurs figure dans le tableau.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe l'invite à prendre l'attache du responsable du bureau de la formation continue et de l'apprentissage à ce sujet.

Monsieur Audebert demande combien de formations présentées dans le tableau sont actuellement ouvertes.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe indique que le vote concerne les tarifs et que les formations seront ouvertes en fonction du seuil de soutenabilité. Elle précise qu'il y a quatorze formations ouvertes au BFCA.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe demande aux membres du conseil de pôle de se prononcer sur les tarifs de la formation continue 2024-2025.

Résultat du vote	Nombre de membres	15
	Nombre de membres présents ou représentés	12
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention (s)	0
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	12

Les tarifs de la formation continue pour l'année universitaire 2024-2025 ont été approuvés à l'unanimité par les membres du conseil de pôle.

3. FSDIE volet associatif et volet aide sociale

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe présente le relevé de décisions de la CFVU du 31 mai 2024 concernant le FSDIE volet associatif et volet aide sociale.

Monsieur Audebert se dit satisfait que sur le volet aide sociale, dix mille cinq cents euros soient accordés sur onze mille euros comparé au dernier conseil de pôle.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe précise que les critères d'attribution n'ont pas changé et sont les mêmes à toutes les commissions.

Madame la RAF de Pôle/DGSA explique que les critères établis avec les membres de la commission n'ont pas changé afin de garder une stabilité et que la différence provient du fait que les demandes étaient éligibles.

Madame Romana demande si les sommes restantes seront mises dans le fonds de roulement.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe répond que pour les fonds FSDIE, les reports sont possibles et que la demande doit passer en conseil d'administration.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe demande aux membres du conseil de pôle de se prononcer sur le FSDIE volet associatif et volet aide sociale.

Résultat du vote	Nombre de membres	15
	Nombre de membres présents ou représentés	12
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention (s)	0
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	12

Le relevé de décisions de la commission FSDIE volet associatif du 23/05/2024 validé lors de la CFVU du 31/05/2024 et le relevé de décisions de la commission FSDIE volet aide sociale du 22/05/2024 validé lors de la CFVU du 31/05/2024 ont

été approuvés à l'unanimité par les membres du conseil de pôle.

C. Affaires institutionnelles

Conventions

Madame la RAF de Pôle/DGSA présente le tableau comprenant onze conventions.

Madame Romana demande la raison pour laquelle les conventions de STAPS ne sont pas pluriannuelles.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe répond que cela dépend des structures mais que cela reste une possibilité. Elle indique que les conventions sont anticipées.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe demande aux membres du conseil de pôle de se prononcer sur le tableau des conventions.

Résultat du vote	Nombre de membres	15
	Nombre de membres présents ou représentés	12
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention (s)	0
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	12

Le tableau des conventions a été approuvé à l'unanimité par les membres du conseil de pôle.

D. Questions diverses

Madame Romana revient sur sa question concernant l'ouverture de l'établissement durant les congés ainsi que sur la procédure. Elle affirme que des collègues ont écrit au pôle pour avoir accès au campus durant cette période de congés et n'ont pas eu de retour.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe répond que la procédure est cadrée par une note de fermeture de l'établissement qui a été votée. Il y a également un document d'autorisation à remplir. Elle affirme que les collègues sont autorisés en fonction de la demande et qu'une réponse est toujours apportée. Il peut en effet y avoir des personnes qui ont des êtres vivants à nourrir. Cependant, il faut être vigilant sur le travail isolé. Les collègues ne peuvent pas venir travailler toute une semaine en étant isolé. La sécurité est primordiale.

Madame Romana déplore le manque d'écoute et affirme que la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe est un peu autiste.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe répond à Madame Romana qu'elle ne lui permet pas de la traiter d'autiste. Elle indique à nouveau que les collègues qui souhaitent accéder au campus ont obtenu des réponses à leur demande.

Madame Romana dit qu'il faut améliorer le dispositif et qu'il y a un problème de transmission.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe indique qu'il y a une procédure, un document à respecter et que les demandeurs reçoivent leurs réponses.

Madame Romana revient sur sa deuxième question et demande la raison pour laquelle les secrétaires sont obligées d'imprimer toutes les pièces pour la CASEP car cela n'est pas écologique.

Madame la RAF de Pôle/DGSA répond que cela ne dépend pas du Pôle mais qu'elle l'entend. Elle indique à Madame Romana qu'il est compliqué d'entendre ses questions lorsque les propos qu'elle emploie sont irrespectueux. Elle demande un minimum de respect lors des échanges.

Madame Romana estime ne pas avoir été irrespectueuse mais retire ses propos et indique présenter ses plus sincères excuses à Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe. Elle dit à Madame Déroche qui tente de prendre la parole, que c'est elle qui est en train de parler.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe demande à madame Romana de respecter les élus du conseil de Pôle.

Madame Déroche dit que les propos de Madame Romana sont irrespectueux car elle traite la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe d'autiste. Elle indique à Madame Romana que la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe n'est pas autiste.

Madame Romana représente ses excuses à la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe tout en ajoutant en créole : « ka ou vlé an di zot ».

Madame Romana souhaiterait passer à la dernière question concernant les manifestations étudiantes et déplore un manque de communication. Elle parle d'un évènement qui s'est déroulé sur l'esplanade communiqué le jour de la manifestation.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe explique qu'il s'agit d'un évènement organisé par les étudiants. Le chargé de mission a fait la communication et les étudiants présents étaient ravis. Les étudiants ont communiqué via leurs groupes WhatsApp.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe revient sur la question de monsieur Audebert concernant la publication des relevés de décisions.

Madame la RAF de Pôle/DGSA invite monsieur Audebert à se rendre sur le site de l'université car les relevés de décisions y figurent.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe revient sur la question des horaires d'été et explique que ce sujet est traité au niveau de l'administration générale.

Les points à l'ordre du jour ayant été traités, la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe remercie chaque élu de sa présence et rappelle qu'il est important que chacun se respecte lors des échanges. Elle lève la séance à 09h45.